

DRÔLE DE GESTION AUX CENTRES PARIS ANIM' !

Suite au **départ forcé du professeur de cirque** des centres Paris Anim' Place des Fêtes et Clavel le 9 octobre dernier, plusieurs parents réclament à leurs directions sa réintégration. Puisque celui-ci est salarié d'une association partenaire, l'Association Sportive Culturelle et Conviviale (ASCC), la Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement (FPLE) prétend ne pas pouvoir interférer, peu importe le **préjudice subit par les enfants et leur professeur**. Ni excuse, ni dédommagement !

Tout se passe comme si l'ASCC n'avait aucun compte à rendre à la FPLE, la FPLE aucun compte à rendre à la Mairie et la Mairie aucun compte à rendre aux parisiens.

Chaque 5 ans, c'est toujours la FPLE qui remporte l'appel d'offre concernant la gestion des centres d'animation du 19ème arrondissement de Paris. La délégation de service publique vient d'être à nouveau conclue pour les 5 années à venir.

Le cours de cirque a vu son professeur **changer 5 fois l'an passé**. Pourtant cette année encore c'est à l'ASCC, association n'ayant aucun lien avec les arts du cirque, que la Ligue a confié le recrutement du professeur. La sous-traitance des prestations n'enlève pas à la FPLE sa responsabilité vis-à-vis des usagers quant au bon fonctionnement des activités proposées.

La délégation de la gestion n'ôte pas à la Mairie le devoir d'intervenir en cas d'ingérence.

Les parents mobilisés ne comptent pas se laisser faire et dénonceront plus fermement encore ces pratiques si aucune solution n'a été trouvée à la rentrée des vacances de la Toussaint pour que les enfants retrouvent le professeur avec qui ils ont commencé l'année !

DRÔLE DE GESTION AUX CENTRES PARIS ANIM' !

Suite au **départ forcé du professeur de cirque** des centres Paris Anim' Place des Fêtes et Clavel le 9 octobre dernier, plusieurs parents réclament à leurs directions sa réintégration. Puisque celui-ci est salarié d'une association partenaire, l'Association Sportive Culturelle et Conviviale (ASCC), la Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement (FPLE) prétend ne pas pouvoir interférer, peu importe le **préjudice subit par les enfants et leur professeur**. Ni excuse, ni dédommagement !

Tout se passe comme si l'ASCC n'avait aucun compte à rendre à la FPLE, la FPLE aucun compte à rendre à la Mairie et la Mairie aucun compte à rendre aux parisiens.

Chaque 5 ans, c'est toujours la FPLE qui remporte l'appel d'offre concernant la gestion des centres d'animation du 19ème arrondissement de Paris. La délégation de service publique vient d'être à nouveau conclue pour les 5 années à venir.

Le cours de cirque a vu son professeur **changer 5 fois l'an passé**. Pourtant cette année encore c'est à l'ASCC, association n'ayant aucun lien avec les arts du cirque, que la Ligue a confié le recrutement du professeur. La sous-traitance des prestations n'enlève pas à la FPLE sa responsabilité vis-à-vis des usagers quant au bon fonctionnement des activités proposées.

La délégation de la gestion n'ôte pas à la Mairie le devoir d'intervenir en cas d'ingérence.

Les parents mobilisés ne comptent pas se laisser faire et dénonceront plus fermement encore ces pratiques si aucune solution n'a été trouvée à la rentrée des vacances de la Toussaint pour que les enfants retrouvent le professeur avec qui ils ont commencé l'année !

RAPPEL DES FAITS :

Les cours de cirque ont démarré le 18 septembre. Les parents avaient 72h pour se désister. La prestation du professeur a conquis quasiment tous les enfants. Son engagement pédagogique rassurait les parents sur sa stabilité et sa régularité. Ils avaient 72 heures pour se désister et tous ont confirmé leurs inscriptions.

Pourtant, le 9 octobre, le cours était assuré par une jeune femme inconnue qui s'est présentée aux enfants comme leur nouveau professeur. Aucune information n'avait été donnée aux familles et aucun permanent du centre n'était présent pour assurer la transition. Si le professeur n'a pu rester, c'est tout simplement parce que **son employeur ne lui avait pas fourni de contrat de travail au démarrage et qu'une fois reçu il a constaté qu'il ne correspondait pas à ce qui avait été convenu préalablement.**

Le professeur demandait 23€/h nets et l'ASCC voulait contractualiser sur la base de 23 €/h bruts soit environ 19€/h nets. L'ASCC a finalement décidé de ne plus recruter ce professeur. La Ligue de l'Enseignement paie elle, à l'ASCC, 38 €/h par professeur. Il est légitime de se demander ce qu'il est fait des 15€ des contribuables restant.

Plusieurs parents ont tout de suite manifester par écrit leur mécontentement. Ils ont fait tourner une pétition. Depuis, ça discute dans les couloirs et les langues se délient. D'autres parents et d'autres professeurs sont témoins ou victimes du même type de dysfonctionnement.

A la date du 19 octobre, seul un mail de réponse de la part de la Mairie du 19ème à une maman, explique que, d'après la FPLE, l'ASCC est l'unique responsable.

Les dirigeants de la FPLE font simplement savoir qu'ils cherchent une solution... Aucune échéance n'est donnée, pas plus qu'un mot d'excuse

RAPPEL DES FAITS :

Les cours de cirque ont démarré le 18 septembre. Les parents avaient 72h pour se désister. La prestation du professeur a conquis quasiment tous les enfants. Son engagement pédagogique rassurait les parents sur sa stabilité et sa régularité. Ils avaient 72 heures pour se désister et tous ont confirmé leurs inscriptions.

Pourtant, le 9 octobre, le cours était assuré par une jeune femme inconnue qui s'est présentée aux enfants comme leur nouveau professeur. Aucune information n'avait été donnée aux familles et aucun permanent du centre n'était présent pour assurer la transition. Si le professeur n'a pu rester, c'est tout simplement parce que **son employeur ne lui avait pas fourni de contrat de travail au démarrage et qu'une fois reçu il a constaté qu'il ne correspondait pas à ce qui avait été convenu préalablement.**

Le professeur demandait 23€/h nets et l'ASCC voulait contractualiser sur la base de 23 €/h bruts soit environ 19€/h nets. L'ASCC a finalement décidé de ne plus recruter ce professeur. La Ligue de l'Enseignement paie elle, à l'ASCC, 38 €/h par professeur. Il est légitime de se demander ce qu'il est fait des 15€ des contribuables restant.

Plusieurs parents ont tout de suite manifester par écrit leur mécontentement. Ils ont fait tourner une pétition. Depuis, ça discute dans les couloirs et les langues se délient. D'autres parents et d'autres professeurs sont témoins ou victimes du même type de dysfonctionnement.

A la date du 19 octobre, seul un mail de réponse de la part de la Mairie du 19ème à une maman, explique que, d'après la FPLE, l'ASCC est l'unique responsable.

Les dirigeants de la FPLE font simplement savoir qu'ils cherchent une solution... Aucune échéance n'est donnée, pas plus qu'un mot d'excuse